

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 15.00.370.003.3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type d'instruments de détermination du pouvoir calorifique massique destinés à être associés à des compteurs de gaz

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment ses articles 9, 12 et 48 et son annexe ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2002 modifié relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure ;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée « mesurage des fluides » rendu le 28 mai 2015,

Décide :

Article 1^{er}

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) est autorisé à délivrer des certificats d'examen de type pour des instruments de détermination du pouvoir calorifique massique destinés à être associés à des compteurs de gaz, en utilisant comme cahier des charges les prescriptions de la Recommandation R. 140 : 2007 de l'OIML.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Paris, le 20 août 2015

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la métrologie,

Corinne LAGAUTERIE